



Déclaration impot (seuil pour les contrat pro)

Par **yass1993**, le **02/06/2019** à **19:53**

Bonjour,

Je suis en cdi et j'ai 34 460 en 2018. Ma femme est alternante en contrat de professionnalisation a eu 15 371 en 2018. Normalement ma femme n'est pas imposable. Quand je mets le total de nos revenus, cela me fait un taux de 7% (10% pour moi et 0% pour ma femme), et quand je déclare 0 pour ma femme ca me fait 1,8% (1,8% pour moi et 0% pour ma femme). normalement les alternant en contrat d'apprentissage ne déclarent que l'excédent de leurs revenue qui dépassent un seuil d'environ 17 800, je ne sais pas si c'est le cas pour ma femme aussi.

Est ce que les contrats pro ont un seuil ?

merci